

---

---

**RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : SUPER DEBOUCHEUR  
Code des commerces : HPC1161 - UFI : ADA0-N07T-Y00W-69FJ

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Action rapide  
Secteurs d'utilisation:  
Industrie – Professionnel - Domestique (tous types)[SU3]

Utilisations déconseillées  
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE  
ZAC DES EPALITS 42 610 SAINT ROMAIN LE PUY  
TEL 04 77 76 99 31 – FAX 04 77 76 98 83  
@: hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)  
<http://www.centres-antipoison.net>

---

**RUBRIQUE2. Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

CAS 7664-93-9 CEE 016-020-00-8 EINECS 231-639-5

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:  
GHS05, GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:  
Acute Tox. 4, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1

Code(s) des mentions de danger:  
H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Produit nocif: ne pas ingérer  
Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions de l'iris.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SUPER DEBOUCHEUR - HPC1161

Publié le 13/03/2010 - Ver. n. 7 du 05/02/2018

# 2 / 10

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
GHS05, GHS07 - Danger



Code(s) des mentions de danger:

H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

P264 - Se laver avec de l'eau soigneusement après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Contient:

acide sulfurique, inhibiteur de corrosion

### 2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

L'utilisation de cet agent chimique implique l'obligation de « risk assessment » par l'employeur conformément aux dispositions du décret législatif n. 81 9 avril 2008. Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à une surveillance médicale, si les résultats de l'évaluation des risques, (qui selon le type et la quantité d'agent chimique dangereux et selon la méthode et la fréquence de l'exposition de l'agent), mentionne le cas d'un "risque modéré" pour la santé et la sécurité des travailleurs et que les mesures envisagées dans la même loi décret ne suffisent pas à réduire le risque.

## RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
-----------	---------------	----------------	-------	-----	--------	-------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SUPER DEBOUCHEUR - HPC1161

Publié le 13/03/2010 - Ver. n. 7 du 05/02/2018

# 3 / 10

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
acide sulfurique Note: B	> 75 <= 100%	Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1A, H314	016-020-00-8	7664-93-9	231-639-5	01-211945 8838-20-xx
Pacchetto inibitore di corrosione	<= 0,1%					

### RUBRIQUE4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact direct avec la peau (du produit pur):. Enlever immédiatement les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon toutes les parties du corps. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger les yeux avec une compresse stérile et appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et un médecin.

Premiers soins après ingestion : Le produit est nocif et peut provoquer des dommages irréversibles. Ne pas provoquer de vomissement, ne rien faire ingérer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

### RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SUPER DEBOUCHEUR - HPC1161

Publié le 13/03/2010 - Ver. n. 7 du 05/02/2018

# 4 / 10

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire

## RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2 Pour les secouristes:.

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement:

Rassembler rapidement le produit, fournir un masque et des vêtements protecteurs. Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomée.

Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SUPER DEBOUCHEUR - HPC1161

Publié le 13/03/2010 - Ver. n. 7 du 05/02/2018

# 5 / 10

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et l'exposition directe du soleil.

Utilisations par les consommateurs :

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

acide sulfurique:

TLV: 1 mg/m<sup>3</sup> TWA en mg/m<sup>3</sup> comme STEL A2 (suspecté cancérigène pour les humains) ; (ACGIH, 2004).

MAK (fraction inhalable): 0,1 mg/m<sup>3</sup> pic limitation catégorie: (1) ; Cancerogenicit classe: 4 ; Groupe à risque pour la grossesse: C ; (DFG, 2004).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Fabrication industrielle (tous types):

Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage  
Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains  
Non nécessaire pour l'usage normal.

ii) Divers  
Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire  
Non nécessaire pour l'usage normal.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SUPER DEBOUCHEUR - HPC1161

Publié le 13/03/2010 - Ver. n. 7 du 05/02/2018

# 6 / 10

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

d) Risques thermiques  
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:  
Relativement aux substances contenues:  
acide sulfurique:  
Ne pas laisser ce produit chimique contaminer l'environnement.

### RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	Liquide	
Odeur	Indéfini	
Seuil olfactif	Non pertinent	
pH	1	
Point de fusion/point de congélation	Non pertinent	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non pertinent	
Point d'éclair	Non pertinent	
Taux d'évaporation	Non pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non pertinent	
Pression de vapeur	Non pertinent	
Densité de vapeur	Non pertinent	
Densité relative	1,8 +-0.05 kg/l	
solubilité(s)	Dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Totale	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non pertinent	
Température d'auto-inflammabilité	Non pertinent	
Température de décomposition	Non pertinent	
Viscosité	Non pertinent	
Propriétés explosives	Pas explosif	
Propriétés comburantes	Non-oxydants	

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

### RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SUPER DEBOUCHEUR - HPC1161

Publié le 13/03/2010 - Ver. n. 7 du 05/02/2018

# 7 / 10

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pouvant entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pouvant entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 510,7 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Produit nocif: ne pas ingérer

(b) corrosion / irritation cutanée: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. - Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Relativement aux substances contenues:

acide sulfurique:

Voies d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses aérosols de e par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : l'évaporation à 20 ° C est négligeable ; une concentration nocive de particules mais aérodisperse pu être atteint rapidement pour nébulisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SUPER DEBOUCHEUR - HPC1161

Publié le 13/03/2010 - Ver. n. 7 du 05/02/2018

# 8 / 10

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Effets d'une exposition à court terme : corrosif. La substance est très corrosive pour les yeux, la peau et des voies respiratoires. Corrosif en cas d'ingestion. Inhalation d'aérosols de cette drogue peut causer un oedème pulmonaire (voir notes).

Effets de longue durée ou répétée : les poumons peuvent être endommagés par une exposition répétée ou prolongée à des aérosols de cette substance. Risque d'érosion dentaire pour une exposition répétée ou prolongée à des aérosols de cette substance. Fortes vapeurs acides inorganiques contenant cette substance est cancérogène pour les humains.

Corrosif d'INHALATION AS dangers/symptômes aigus. Sensation de brûlure. Mal de gorge. Contre la toux. Difficultés respiratoires. Essoufflement. Les symptômes peuvent être retardés (voir notes).

Corrosion de la peau. Rougeur. Douleur. Cloques. Brûlures cutanées sévères.

YEUX corrosifs. Rougeur. Douleur. Brûlures profondes graves.

DÉGLUTITION corrosif. Douleurs abdominales. Sensation de brûlure. Choc ou effondrement.

Souvent, les symptômes de N O T E d'oedème pulmonaire ne se produisent pas avant quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Sont donc reste essentiel et observation médicale.

## RUBRIQUE12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

acide sulfurique:

La substance est nocive pour les organismes aquatiques.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

## RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SUPER DEBOUCHEUR - HPC1161

Publié le 13/03/2010 - Ver. n. 7 du 05/02/2018

# 9 / 10

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.  
Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aux dispositions locales et nationales en vigueur.

## RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1760

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer extensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/IMDG: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide sulfurique)

ICAO-IATA: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (sulphuric acid)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 8

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : Quantités limitées

ADR: Code de restriction dans tunnel : E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 1 L

IMDG - EmS : F-A, S-B

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Pas

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le transport doit être effectué par véhicules agréés transportant des marchandises dangereuses conformément aux exigences de l'édition en vigueur de l'accord et les dispositions des réglementations nationales A.D.R.  
Le transport doit être effectué dans l'emballage d'origine et dans des emballages qui sont faits de matériaux résistants au contenu et non susceptibles de générer une réaction dangereuse. Les employés au chargement et au déchargement de marchandises dangereuses ont reçu une formation appropriée sur les risques présentés par les produits et sur les procédures possibles en cas de situation d'urgence.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SUPER DEBOUCHEUR - HPC1161

Publié le 13/03/2010 - Ver. n. 7 du 05/02/2018

# 10 / 10

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:  
HP8 - Corrosif

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

### RUBRIQUE16. Autres informations

#### 16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3  
H302 = Nocif en cas d'ingestion.  
H314 = Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

#### BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2015/830 du Parlement européen
- Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Cette version remplace et annule toutes les précédentes.